L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

MONSIEUR LE PRESIDENT
DU CONSEIL REGIONAL
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
27 PLACE JULES GUESDE
13481 MARSEILLE CEDEX 20

OBJET : MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES
NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

REF. : DGA7/DDS - 22001916DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET

DIRECTION DE L'URBANISME

Cannes, le 23 MAI 2022

Monsieur le Président,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne – 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43 -nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Adjointe déléguée,
Emma VERAN

MAIRIE DE CANNES * N°25 * ALPES MARITIMES

PJ : 1 CD

TOUTES LES REPONSES
DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

MONSIEUR LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
C.A.D.A.M.
147 BOULEVARD DU MERCANTOUR
BP 3007
06201 NICE Cedex 3

OBJET : MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES - NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

REF. : DGA7/DURB - 22002243DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET

DIRECTION DE L'URBANISME

Cannes, le 23 MAI 2022

Monsieur le Président,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne – 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43-nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Adjointe déléguée,
Emma VERAN

MAIRIE DE CANNES * N° 25 * ALPES MARITIMES

PJ : 1 CD

TOUTES LES REPONSES DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA C.C.I.
NICE COTE D'AZUR
20 BOULEVARD CARABACEL
06005 NICE

OBJET : MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES - NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

REF. : DGA7/DDS - 22002245DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET

DIRECTION DE L'URBANISME

Cannes, le 23 MAI 2022

Monsieur le Président,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne – 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43-nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

MAIRIE DE CANNES N°25 ALPES MARITIMES

L'Adjoint délégué,
Emma VERAN

PJ : 1 CD

TOUTES LES REPONSES DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

MONSIEUR LE PRESIDENT
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES ALPES-MARITIMES
110 AVENUE DE VERDUN
06700 SAINT LAURENT DU VAR

OBJET : MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES
NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

REF. : DGA7/DDS - 22002246DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET

DIRECTION DE L'URBANISME

Cannes, le 23 MAI 2022

Monsieur le Président,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne – 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43-nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Adjointe déléguée,
Emma VERAN

MAIRIE DE CANNES N°25 ALPES MARITIMES

PJ: 1 CD

TOUTES LES REPONSES DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél.: mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

MONSIEUR LE PRESIDENT
DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
DES ALPES-DES MARITIMES
MIN FLEURS 17 - BOX 85
06296 NICE CEDEX

OBJET : MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES
NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

REF. : DGA7/DDS - 22002248DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET

DIRECTION DE L'URBANISME

Cannes, le 23 MAI 2022

Monsieur le Président,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne – 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43-nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Adjointe déléguée,
Emma VERAN

MAIRIE DE CANNES * N°25 * ALPES MARITIMES

PJ : 1 CD

TOUTES LES REPONSES
DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd.

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

MONSIEUR LE PRESIDENT DU SYNDICAT CHARGE DU
SCOT OUEST DES ALPES-MARITIMES
57 AVENUE PIERRE SEMARD
06130 GRASSE

OBJET : MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES
NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

REF. : DGA7/DURB - 22002254DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET

DIRECTION DE L'URBANISME

Cannes, le 23 MAI 2022

Monsieur le Président,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne – 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43-nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Adjointe déléguée,
Emma VERAN

MAIRIE DE CANNES N°25 ALPES MARITIMES

PJ : 1 CD

TOUTES LES REPONSES
DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

MONSIEUR LE DIRECTEUR
DE LA SECTION REGIONALE DE CONCHYLICULTURE
MAISON DE LA MER
QUAI BASTIDE GUITARD
34140 MEZE

OBJET : **MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES - NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES**

REF. : DGA7/DURB - 22002291DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET

DIRECTION DE L'URBANISME

Cannes, le 23 MAI 2022

Monsieur le Directeur,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne – 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43-nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Adjointe déléguée,
Emma VERAN

MAIRIE DE CANNES * N°25 * ALPES MARITIMES

TOUTES LES REPONSES
DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

PJ : CD

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

MONSIEUR LE DIRECTEUR
DU CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE
7 IMPASSE RICARD DIGNE
13004 MARSEILLE

OBJET : MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES
NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

REF. : DGA7/DURB - 22002292DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET

DIRECTION DE L'URBANISME

Cannes, le 23 MAI 2022

Monsieur le Directeur,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne – 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43-nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Adjointe déléguée,
Emma VERAN

MAIRIE DE CANNES (06) * N°25 * ALPES MARITIMES

PJ : 1 CD

TOUTES LES REPONSES
DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

MONSIEUR LE DIRECTEUR
INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE
PARC VALGORA – BAT. C
AVENUE ALFRED KASTLER
83160 LA VALETTE DU VAR

OBJET : MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES
NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Cannes, le 23 MAI 2022

REF. : DGA7/DURB - 22002307DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET

DIRECTION DE L'URBANISME

Monsieur le Directeur,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne – 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43-nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Adjointe déléguée,
Emma VERAN

MAIRIE DE CANNES * ALPES MARITIMES * N°25

PJ : 1 CD

TOUTES LES REPONSES
DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

MONSIEUR LE DIRECTEUR
DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS
62 ROUTE DE GRENOBLE
06200 NICE

OBJET : MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES
NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

REF. : DGA7/DURB - 22002311DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET
DIRECTION DE L'URBANISME

Cannes, le 23 MAI 2022

Monsieur le Directeur,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne – 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43-nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Adjointe déléguée,
Emma VERAN

MAIRIE DE CANNES * ALPES MARITIMES * N°25

PJ : 1 CD

TOUTES LES REPONSES DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DEPARTEMENTAL DE
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
41 AVENUE THIERS
06000 NICE

OBJET : MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES
NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES
PUBLIQUES ASSOCIEES

REF. : DGA7/DURB - 22002487DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET

DIRECTION DE L'URBANISME

Cannes, le 23 MAI 2022

Monsieur,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne – 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43-nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Adjointe déléguée,
Emma VERAN

MAIRIE DE CANNES * N°25 * ALPES MARITIMES

TOUTES LES REPONSES
DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

PJ : CD

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

MONSIEUR LE DIRECTEUR
D.D.T.M. DES ALPES-MARITIMES
CADAM
BATIMENT CHEIRON
147 BOULEVARD DU MERCANTOUR
06286 NICE CEDEX 3

OBJET : MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES
NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

REF. : DGA7/DURB - 22002294DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET

DIRECTION DE L'URBANISME

Cannes, le 23 MAI 2022

Monsieur le Directeur,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne – 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43-nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Adjointe déléguée,
Emma VERAN

MAIRIE DE CANNES * ALPES MARITIMES * N°25

PJ : 1 CD

TOUTES LES REPONSES
DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

MONSIEUR LE SOUS-PREFET
DE GRASSE
3 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
06130 GRASSE

OBJET : MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES
NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

REF. : DGA7/DURB - 22002288DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET

DIRECTION DE L'URBANISME

Cannes, le 23 MAI 2022

Monsieur le Sous-Préfet,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne – 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43-nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Adjointe déléguée,
Emma VERAN

MAIRIE DE CANNES * ALPES MARITIMES N°25

PJ : 1 CD

TOUTES LES REPONSES
DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

MONSIEUR LE PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA
ANTIPOLIS (C.A.S.A.)
449 ROUTE DES CRETES
06560 SOPHIA ANTIPOLIS

OBJET : MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES
NOTIFICATION DU PROJET AU PERSONNES
PUBLIQUES ASSOCIEES

REF. : DGA7/DDS - 22002255DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET

DIRECTION DE L'URBANISME

Cannes, le 23 MAI 2022

Monsieur le Président,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne – 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43-nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Adjointe déléguée,
Emma VERAN

MAIRIE DE CANNES * ALPES MARITIMES * N°25

PJ : 1 CD

TOUTES LES REPONSES
DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

MONSIEUR LE PRESIDENT
DU SMIAGE
CS 23182
147 BOULEVARD DU MERCANTOUR
06204 NICE CEDEX 3

OBJET : MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES
NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

REF. : DGA7/DDS - 22002251DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET

DIRECTION DE L'URBANISME

Cannes, le 23 MAI 2022

Monsieur le Président,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne – 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43-nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Adjointe déléguée,
Laure VERAN

MAIRIE DE CANNES * N°25 * ALPES MARITIMES

PJ : CD

TOUTES LES REPONSES
DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

MADAME LA DIRECTRICE
DU POLE CYCLES DE L'EAU
28 BOULEVARD DU MIDI - LOUISE MOREAU
06150 CANNES LA BOCCA

OBJET : MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES
NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

REF. : DGA7/DURB - 22002486DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET

DIRECTION DE L'URBANISME

Cannes, le 23 MAI 2022

Madame la Directrice,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne – 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43-nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Adjointe déléguée,
Emma VERAN

MAIRIE DE CANNES * N°25 * ALPES MARITIMES

PJ : 1 CD

TOUTES LES REPONSES
DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE (C.A.P.G.)
57 AVENUE PIERRE SEMARD
06130 GRASSE

OBJET : MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES
NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

REF. : DGA7/DDS - 22002275DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET

DIRECTION DE L'URBANISME

Cannes, le 23 MAI 2022

Monsieur le Président,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne – 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43-nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Adjointe déléguée,
Emma VERAN

MAIRIE DE CANNES * ALPES MARITIMES N°25

PJ : 1 CD

TOUTES LES REPONSES
DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

MONSIEUR LE PRESIDENT
DE LA C.A.C.P.L
277 AVENUE FRANCIS TONNER
06150 CANNES LA BOCCA

OBJET : MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES
NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

REF. : DGA7/DURB - 22002256DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET

DIRECTION DE L'URBANISME

Cannes, le 23 MAI 2022

Monsieur le Président,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne – 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43-nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Adjointe déléguée,
Emma MERAN

MAIRIE DE CANNES * ALPES MARITIMES N°25

TOUTES LES REPONSES DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

PJ : 1 CD

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

MONSIEUR LE DIRECTEUR
DE LA SECURITE DE L'AVIATION CIVILE SUD-EST
1 RUE VINCENT AURIOL
13617 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

OBJET : MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES
NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

REF. : DGA7/DURB - 22002393DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET

DIRECTION DE L'URBANISME

Cannes, le 23 MAI 2022

Monsieur le Directeur,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne - 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43-nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Adjointe déléguée,
Emma VERAN

MAIRIE DE CANNES (06) ALPES MARITIMES

PJ : 1 CD

TOUTES LES REPONSES
DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

MONSIEUR LE PRESIDENT
DU SDIS DES ALPES-MARITIMES
140 AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
06270 VILLENEUVE LOUBET

OBJET : MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES
NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

REF. : DGA7/DURB - 22002584DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET

DIRECTION DE L'URBANISME

Cannes, le 23 MAI 2022

Monsieur le Président,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne – 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43-nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Adjointe déléguée,
Emma VERAN

MAIRIE DE CANNES N°25 ALPES MARITIMES

PJ : 1 CD

TOUTES LES REPONSES
DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

MONSIEUR LE MAIRE
HOTEL DE VILLE
20 BOULEVARD SADI CARNOT
06110 LE CANNET

OBJET : MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES
NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

REF. : DGA7/DURB - 22002502DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET

DIRECTION DE L'URBANISME

Cannes, le 23 MAI 2022

Monsieur le Maire,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne – 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43-nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Adjointe déléguée,
Emma VERAN

MAIRIE DE CANNES * N°25 * ALPES MARITIMES

PJ : 1 CD

TOUTES LES REPONSES
DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

MONSIEUR LE MAIRE
HOTEL DE VILLE
AVENUE DE LA REPUBLIQUE
06210 MANDELIEU LA NAPOULE

OBJET : MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES
NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

REF. : DGA7/DURB - 22002499DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET

DIRECTION DE L'URBANISME

Cannes, le 23 MAI 2022

Monsieur le Maire,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne – 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43-nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Adjointe déléguée,
Emma VERAN

MAIRIE DE CANNES * N°25 * ALPES MARITIMES

PJ : 1 CD

TOUTES LES REPONSES DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78- 17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

MONSIEUR LE MAIRE
HOTEL DE VILLE
630 CHEMIN DE LA COMMUNE
06550 LA ROQUETTE SUR SIAGNE

OBJET : MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES
NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Cannes, le 23 MAI 2022

REF. : DGA7/DURB - 22002495DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET

DIRECTION DE L'URBANISME

Monsieur le Maire,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne – 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43-nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Adjointe déléguée,
Emma VERAN

MAIRIE DE CANNES * N°25 * ALPES MARITIMES

PJ : 1 CD

TOUTES LES REPONSES DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page vous.cannes.com/rgpd

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

MONSIEUR LE MAIRE
HOTEL DE VILLE
72 CHEMIN DE L'HORIZON
06250 MOUGINS

OBJET : MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES
NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

REF. : DGA7/DURB - 22002497DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET

DIRECTION DE L'URBANISME

Cannes, le 23 MAI 2022

Monsieur le Maire,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne – 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43-nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Adjointe déléguée,
Emma VERAN

MAIRIE DE CANNES N°25 ALPES MARITIMES

PJ : 1 CD

TOUTES LES REPONSES DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

MADAME LA DIRECTRICE
DE LA DREAL
CS 70248
16 RUE ZATTARA
13331 MARSEILLE CEDEX 3

OBJET : MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES
NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Cannes, le 23 MAI 2022

REF. : DGA7/DURB - 22002503DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET

DIRECTION DE L'URBANISME

Madame la Directrice,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne – 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43-nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Adjointe déléguée,
Emma VERAN

MAIRIE DE CANNES N°25 ALPES MARITIMES

PJ : 1 CD

TOUTES LES REPONSES
DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

MONSIEUR LE MAIRE
HOTEL DE VILLE
PLACE JACQUES CAVASSE
06220 VALLAURIS

OBJET : MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES
NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

REF. : DGA7/DURB - 22002501DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET

DIRECTION DE L'URBANISME

Cannes, le 23 MAI 2022

Monsieur le Maire,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne – 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43-nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma parfaite considération.

MAIRIE DE CANNES * N°25 * ALPES MARITIMES

L'adjointe déléguée,
Emma VERAN

PJ : 1 CD

TOUTES LES REPONSES DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'URBANISME

Ville de Cannes

RTE
CENTRE DE MAINTENANCE – GMR COTE D'AZUR
CS 23247
CHEMIN DE LA GARE DE LINGOSTIERE - SAINT ISIDORE
06205 NICE CEDEX 3

OBJET : MODIFICATION N°2 DU P.L.U. DE CANNES
NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

REF. : DGA7/DURB - 22005496DS (LRAR)

DOSSIER SUIVI PAR : P. RIBOLLET

DIRECTION DE L'URBANISME

Cannes, le 23 MAI 2022

Monsieur le Président,

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes sous forme dématérialisée, par l'envoi du CD joint présentant les pièces du dossier.

Une réunion des personnes publiques associées se tiendra le :

Jeudi 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00
Hôtel de Ville de Cannes – Salon Marianne – 1 Place Cornut Gentille

Afin de faciliter le bon déroulement de cet échange, je vous prie de bien vouloir préciser à Madame MESLI (04.97.06.46.43-nadia.mesli@cannespaysdelerins.fr), les noms et adresses des personnes souhaitant participer à cette réunion en présentiel.

Dans le cas où vos représentants souhaiteraient participer à cet échange en visioconférence, vous voudrez bien adresser par voie électronique à Mme MESLI les adresses électroniques des participants.

Le projet de modification n°2 sera soumis à enquête publique dans le courant du second semestre de l'année 2022.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

L'Adjoint déléguée,
Emma VERAN

MAIRIE DE CANNES * N°25 * ALPES MARITIMES

PJ : CD

TOUTES LES REPONSES DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de la portabilité des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à mairie@ville-cannes.fr. Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre sur la page www.cannes.com/rgpd